

**EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL**  
**Session ordinaire – Séance du 6 octobre 2025**

**Délibération n° 2025\_130**  
**EXTENSION DES HEURES D'OUVERTURE AU PUBLIC DU RESEAU DES MEDIATHEQUES DE**  
**MERIGNAC : DEMANDE DE SUBVENTION - MODIFICATION DU PLAN DE FINANCEMENT**

*Le Conseil Municipal de la Commune de Mérignac dûment convoqué par Monsieur le Maire s'est assemblé au lieu ordinaire de ses séances sous la présidence de Monsieur Thierry TRIJOLET, Maire, par suite d'une convocation en date du 30 septembre 2025.*

**Nombre de conseillers en exercice : 49**

**PRESENTS : 39**

Mesdames, Messieurs : Arnaud ARFEUILLE, Léna BEAULIEU, Serge BELPERRON, Mauricette BOISSEAU, Amélie BOSSET-AUDOIT, Ghislaine BOUVIER, Jean-Pierre BRASSEUR, Sylvie CASSOU-SCHOTTE, David CHARBIT, Alain CHARRIER, Gérard CHAUSSET, Marie-Ange CHAUSSOY, Jean-Michel CHERONNET, Jean-Louis COURONNEAU, Samira EL KHADIR, Kubilay ERTEKIN, Marie-Christine EWANS, Loïc FARNIER, Vanessa FERGEAU-RENAUX, Anne-Eugenie GASPAS, Olivier GAUNA, Joël GIRARD, Antoine JACINTO, Véronique KUHN, Patrice LASSALLE-BAREILLES, Claude MELLIER, Marie-Eve MICHELET, Thierry MILLET, Michelle PAGES, Christine PEYRE, Marie RECALDE, Bastien RIVIERES, Cécile SAINT-MARC, Eric SARRAUTE, Pierre SAUVEY, Gérard SERVIES, Fatou DIOP, Thierry TRIJOLET, Jean-Charles ASTIER.

**EXCUSES AYANT DONNE UNE PROCURATION : 9**

Mesdames, Messieurs : Jean-Marie ACHIARY à Antoine JACINTO, Aude BLET-CHARAUDEAU à Ghislaine BOUVIER, Hélène DELNESTE à Thierry MILLET, Sylvie DELUC à Christine PEYRE, Maria GARIBAL à Patrice LASSALLE-BAREILLES, Daniel MARGNES à Pierre SAUVEY, Joël MAUVIGNEY à Thierry TRIJOLET, Patricia NEDEL à Sylvie CASSOU-SCHOTTE, Fatou THIAM à Anne-Eugenie GASPAS.

**ABSENTE EXCUSEE : 1**

Mesdames, Messieurs : Emilie MARCHES.

**SECRETAIRE DE SEANCE : Madame Sylvie CASSOU-SCHOTTE**

Madame Vanessa FERGEAU-RENAUX, Adjointe au Maire, déléguée à la Culture, rappelle à l'Assemblée que par délibération n° 2025-093 du 23 juin 2025, la Ville a sollicité auprès de la DRAC Nouvelle Aquitaine l'attribution de subventions pour l'extension des heures d'ouvertures de la médiathèque selon un plan de financement intégrant les dépenses de fluides et de frais de communication.

Cependant, la DRAC de Nouvelle Aquitaine a modifié les critères éligibles pour affecter des dépenses dans ce cadre. Désormais, les dépenses de fluides et les frais de communication ne peuvent plus être pris en compte.

Ainsi, un nouveau plan de financement doit être proposé.

Pour rappel, dans le cadre du projet culturel de la Ville, construit notamment sur l'enjeu de l'accessibilité à la culture, il a été proposé lors du Conseil Municipal du 28 mars 2022 d'étendre les horaires d'ouverture des équipements de lecture publique. Cette extension, répondant à une nécessaire adaptation aux pratiques culturelles et au rythme de vie des usagers, ambitionne de proposer de nouvelles formes d'interactions avec le public et de s'adresser à des personnes ne fréquentant que peu ou pas du tout les médiathèques. Cette évolution permet en outre de développer la programmation culturelle, entre autres dans sa dimension participative, pour participer à « désacraliser » la médiathèque et en faire davantage un lieu de vie.

L'extension des horaires repose principalement sur le principe de l'ouverture dominicale de la médiathèque Michel Sainte-Marie. La mise en œuvre de ces nouveaux horaires a été effective le 20 septembre 2022.

L'Etat, par le biais de la Direction Régionale des Affaires Culturelles, dans le cadre du soutien au développement de la lecture publique, soutient financièrement ces évolutions sur une durée de cinq ans : 3 ans à taux fixe (80%) puis de manière dégressive sur deux ans (70 % l'année 4 et 60 % l'année 5).

**Nouveau plan de financement :**

**Année 4 : Septembre 2025-Avril 2026**

<b>Nature des dépenses de fonctionnement</b>	Dépenses	<b>Ressources Etat 70 %</b>	<b>Ressources Ville 30 %</b>
Ressources humaines chargées	85 570,3 €	59 899,21 €	25 671,09 €
<b>SOUS-TOTAL 1</b>	<b>85 570,3 €</b>	<b>59 899,21 €</b>	<b>25 671,09 €</b>
<b>Nature des dépenses de fonctionnement</b>	Dépenses HT	<b>Ressources Etat 70 %</b>	<b>Ressources Ville 30 %</b>
Vacation agents de sécurité dimanche	5 382 €	3 767,40 €	1 614,60 €
Prestations de nettoyage des locaux le samedi et dimanche par l'entreprise titulaire du marché	3 813,60 €	2 669,52 €	1 144,08 €
Action culturelle	20 360 €	14 252 €	6 108 €
<b>SOUS-TOTAL 2</b>	<b>29 555,6 €</b>	<b>20 688,92 €</b>	<b>8 866,68 €</b>
<b>TOTAL POUR 30 DIMANCHES</b>	<b>115 125,9 €</b>	<b>80 588,13 €</b>	<b>34 537,77 €</b>

Soit 3 837,53 € par dimanche

**Année 5 : Septembre 2026-Avril 2027**

<b>Nature des dépenses de fonctionnement</b>	Dépenses	<b>Ressources Etat 60 %</b>	<b>Ressources Ville 40 %</b>
Ressources humaines chargées	83 715,92 €	50 229,55 €	33 486,37 €
<b>SOUS-TOTAL 1</b>	<b>83 715,92 €</b>	<b>50 229,55 €</b>	<b>33 486,37 €</b>
<b>Nature des dépenses de fonctionnement</b>	Dépenses HT	<b>Ressources Etat 60 %</b>	<b>Ressources Ville 40 %</b>
Vacation agents de sécurité dimanche	5 154,25 €	3 092,55 €	2 061,70 €
Prestations de nettoyage des locaux le samedi et dimanche par l'entreprise titulaire du marché	3813,60 €	2 288,16 €	1 525,44 €
Action culturelle	20 360 €	12 216 €	8 144 €
<b>SOUS-TOTAL 2</b>	<b>29 327,85 €</b>	<b>17 596,71 €</b>	<b>11 731,14 €</b>
<b>TOTAL POUR 29 DIMANCHES</b>	<b>113 043,77 €</b>	<b>67 826,26 €</b>	<b>45 217, 51 €</b>
<b>Soit 3898,06 € par dimanche</b>			

Le Conseil Municipal de la Ville de Mérignac

**Vu** le Code Général des Collectivités Territoriales,

**Vu** la délibération n° 2025-093 du 23 juin 2025 portant demande de subvention auprès de la DRAC Nouvelle Aquitaine au titre de l'extension des heures d'ouvertures au public du réseau des médiathèques de Mérignac,

**Vu** l'avis de la Commission Education-Culture-Solidarité- Sport et Familles en date du 25 septembre 2025,

**ENTENDU** le rapport de présentation,

**DECIDE :**

**ARTICLE 1 :** d'abroger la délibération n° 2025-093 du 23 juin 2025 ;

**ARTICLE 2 :** d'autoriser Monsieur le Maire ou son représentant à déposer auprès de l'Etat une nouvelle demande de soutien financier pour la poursuite du projet d'extension des heures d'ouverture du service de Lecture Publique et à signer tout document y afférent.

**ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ**

Par 48 voix pour

Envoyé en préfecture le 07/10/2025  
Reçu en préfecture le 07/10/2025  
Publié le 07/10/25  
ID 033-213302813-20251006-11825-DE-1-1

Pour extrait certifié conforme  
Fait à Mérignac, le 6 octobre 2025



**Sylvie CASSOU-SCHOTTE**  
Secrétaire de séance



**Thierry TRIJOULET**  
Maire de Mérignac

*Le Maire certifie le caractère exécutoire de la présente délibération, qui a été transmise en Préfecture et publiée sur le site Internet de la Ville.*

*Cet acte peut faire l'objet d'un recours auprès du Tribunal Administratif de Bordeaux dans un délai de deux mois à compter de sa publication et sa transmission aux services de l'Etat.*